



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 novembre 2024 — N° 161

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de saluer la création du collectif Ferme urbaine sociocommunautaire et écologique.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Impulsion-Travail.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le jour du Souvenir.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de dénoncer la fermeture de classes de francisation.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le caractère inspirant de la candidature aux élections présidentielles des États-Unis de Mme Kamala Harris pour les jeunes filles de la circonscription de Marie-Victorin.

6 novembre 2024

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Fondation du cancer du sein du Québec.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de L'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marc Gonthier.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire des Joyeux retraités de Longueuil.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la gare de Labelle.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre des femmes du Haut-Saint-François, La Passerelle.

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

6 novembre 2024

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Mme Soucy, première vice-présidente, dépose :

Une lettre, en date du 6 novembre 2024, que lui a adressée M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau, l'informant de sa démission à titre de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 2020-20241106)

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 78 Loi donnant suite à l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec pour la bonification des tarifs de l'aide juridique

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 78.

6 novembre 2024

Mme Soucy, première vice-présidente, communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 209 Loi concernant la Ville de Terrebonne

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2021-20241106)

Mme Lecours (Les Plaines), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Terrebonne.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 172 concernant des plaintes reçues par les ministères relativement à la Charte de la langue française, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} octobre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 2022-20241106)

La réponse à la question écrite n° 173 concernant les directives relatives à la Politique linguistique de l'État, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 octobre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 2023-20241106)

La réponse à la question écrite n° 174 concernant une cible d'exemplarité linguistique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 octobre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 2024-20241106)

6 novembre 2024

La réponse à la question écrite n° 175 concernant la conformité des critères d'embauche des employeurs vis-à-vis la Charte de la langue française, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 octobre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);
(Dépôt n° 2025-20241106)

La réponse à la question écrite n° 176 concernant la représentativité des minorités visibles et ethniques au sein du ministère de la Langue française, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 octobre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);
(Dépôt n° 2026-20241106)

La réponse à la question écrite n° 177 concernant la représentativité des minorités visibles et ethniques au sein du ministère de la Langue française, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 octobre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);
(Dépôt n° 2027-20241106)

La réponse à la question écrite n° 178 concernant les normes de service du ministère de la Langue française, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 octobre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).
(Dépôt n° 2028-20241106)

Mme Soucy, première vice-présidente, dépose :

Le rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie au sujet de M. Sylvain Lévesque, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale et député de Chauveau;
(Dépôt n° 2029-20241106)

Une lettre, en date du 6 novembre 2024, que M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau, a adressée à Mme la présidente, l'informant qu'il renonce à son droit de répondre, en vertu de l'article 102 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, au rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale dont il a fait l'objet.

(Dépôt n° 2030-20241106)

Puis, elle informe l'Assemblée que le vote sur le rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie se tiendra à la rubrique des votes reportés de la prochaine séance.

6 novembre 2024

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 58 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), Mme Stéphanie Gareau, directrice générale de la Fondation Marie-Vincent et du Centre d'expertise Marie-Vincent, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 6 janvier 2025, en remplacement de Mme Suzanne Arpin.

La motion est mise aux voix et, aux fins l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 341 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle le consensus social inébranlable au Québec en faveur du droit à l'avortement;

2438

6 novembre 2024

QU'elle s'inquiète de la montée, ici et ailleurs, des mouvements et discours pour restreindre les droits des femmes, tel que l'a notamment illustré le récent documentaire de Léa Clermont-Dion, *La peur au ventre*;

QUE l'Assemblée nationale demande à tous les partis politiques fédéraux de s'engager à protéger activement les droits des femmes, notamment le droit à l'avortement;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de déposer dans les plus brefs délais son plan d'accès aux services d'avortement.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **342** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant des consultations sur la violence au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Émond (Richelieu), conjointement avec Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue les 30 ans du Club des petits déjeuners et le soutien qu'il apporte à plus de 90 000 enfants, dans toutes les régions du Québec;

2439

6 novembre 2024

QU'elle souligne l'apport du Club à la santé et à la réussite éducative des élèves;

QU'elle rappelle que le gouvernement a fait passer les budgets d'aide alimentaire de 25,45 M\$ en 2018 à 64,5 M\$ en 2024 et a élargi la portée du programme pour aider plus de jeunes;

QU'enfin, elle remercie les milliers de personnes, particulièrement les bénévoles et les membres des équipes-écoles, qui s'investissent jour après jour et dont la contribution est précieuse.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant l'accès au services publics; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale;

6 novembre 2024

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande visant à offrir une aide financière et des mesures de soutien gouvernemental pour les personnes épileptiques.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 73 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

6 novembre 2024

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, ainsi que les amendements transmis par Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

À 13 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Prass (D'Arcy-McGee) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la politique nationale de lutte à l'itinérance « Ensemble pour éviter la rue et en sortir » est désormais âgée de plus de 10 ans;

QU'elle prenne acte que, depuis 2014, le portrait de l'itinérance au Québec a grandement changé et que cette réalité s'est intensifiée dans de nombreuses villes du Québec;

6 novembre 2024

QU'elle reconnaisse que la situation de l'itinérance s'est grandement complexifiée ces dernières années, notamment avec l'aggravation importante de la crise du logement, la hausse du coût de la vie, les effets délétères de la pandémie de la COVID-19 sur la santé mentale, ainsi que la crise des opioïdes;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à produire, en collaboration avec les partenaires et acteurs sociaux, communautaires, municipaux et institutionnels, une nouvelle politique nationale de lutte à l'itinérance, de devancer le renouvellement de son plan d'action interministériel en itinérance prévu en 2026 et d'inscrire au cœur de ces deux documents la notion de prévisibilité du financement et des ressources, et ce, d'ici la fin de l'année 2025.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 38 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose :

QUE la motion de la députée de Mme Prass (D'Arcy-McGee) soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le dernier alinéa par les deux alinéas suivants :

« QU'elle demande au gouvernement d'assurer un financement complet à la mission pour les ressources en itinérance, et ce, de manière suffisante, prévisible, pérenne et indexée;

6 novembre 2024

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'entamer sans délai les travaux du comité consultatif en itinérance où siègent les acteurs communautaires et ministériels afin que le renouvellement du plan d'action soit déposé au début de 2026. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la politique nationale de lutte à l'itinérance « Ensemble pour éviter la rue et en sortir » est désormais âgée de plus de 10 ans;

QU'elle prenne acte que, depuis 2014, le portrait de l'itinérance au Québec a grandement changé et que cette réalité s'est intensifiée dans de nombreuses villes du Québec;

QU'elle reconnaisse que la situation de l'itinérance s'est grandement complexifiée ces dernières années, notamment avec l'aggravation importante de la crise du logement, la hausse du coût de la vie, les effets délétères de la pandémie de la COVID-19 sur la santé mentale, ainsi que la crise des opioïdes;

QU'elle demande au gouvernement d'assurer un financement complet à la mission pour les ressources en itinérance, et ce, de manière suffisante, prévisible, pérenne et indexée;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'entamer sans délai les travaux du comité consultatif en itinérance où siègent les acteurs communautaires et ministériels afin que le renouvellement du plan d'action soit déposé au début de 2026.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Prass (D'Arcy-McGee) et sur la motion d'amendement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee) refuse la proposition d'amendement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

6 novembre 2024

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Prass (D'Arcy-McGee) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 77, Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 77 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 7 novembre 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 11, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 novembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

6 novembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Stéphanie Gareau soit nommée membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 341)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Prass (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Proulx (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)		Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (IND)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Legault (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	(Dubuc)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)

6 novembre 2024

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 342)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (IND)	